



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 12 octobre 2020 (en visioconférence et présentiel)

N° : 1797

Coût journée Agence

Membres présents : Mireille Benedetti (CR), Béatrice Aliphath (CR), Anne Claudius-Petit (CR), Jean-François Luc (CR), Philippe Armengol (CA Grand Avignon), Christian Mounier (CD 84)

Excusés : Chantal Eyméoud (CR), Maud Fontenoy (CR), Didier Réault (CD 13), Patricia Saez (CD 13), François Cavallier (CD 83)

Participaient également : Philippe Vitel, Andrée Alziari Nègre (CR), Michel Cothias (Paierie), Béatrice Orelle Mattéi, Blanche De La Cruz (CD 13), Jean-Philippe Chauvin, Jacques Demanse (CA Grand Avignon), Éric Hansen, Frédérique Gerbeaud-Maulin (OFB), Guy Parrat (CESER), Annick Mièvre (Agence de l'Eau), Jean-François Richon (AMPM), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Stéphanie Garrido (ARBE)

Membres titulaires : 10 Membres présents : 6

Considérant Que dans le cadre de la mise en œuvre de partenariats via des subventions, des contrats de prestations intégrées ou des conventions de partenariats, il est parfois exigé par les partenaires de formuler la demande ou l'accord sous la forme d'interventions en nombre de jours assortis à un coût jour ;

Considérant Qu'il est proposé, pour permettre la formalisation de ces documents, de déterminer le coût jour Agence selon la méthode suivante : somme de l'ensemble des coûts liés à l'intervention des agents à savoir la somme des éléments suivants :

- Frais directs : Coût jour moyen agent = Coût total agents divisé par nombre de jours totaux agents sur la mission multiplié par le nombre de jours d'intervention des chargés de mission intervenant sur la mission :
 - o Coût jour agent : Nombre de jours de chacun des agents intervenants sur la mission concernée multiplié par le coût jour de cet agent (coût total employeur sur l'année divisé par le nombre de jours effectivement travaillé sur l'année de l'agent)
 - o Coût total agents : somme de tous les coûts agents intervenant sur la mission selon le calcul ci-dessus
 - o Nombre de jours totaux agents sur la mission : total de tous les jours des agents intervenant sur la mission,
- Frais indirects : Coût jour moyen des charges de structure administration générale = coût total des charges de structure administration générale sur une année divisé par le total de tous les jours des agents intervenant sur la mission,
- Frais indirects : Coût jour moyen des charges de structure personnel fonctionnement général = coût total des charges de structure personnel fonctionnement général sur une année divisé par le total de tous les jours des agents intervenant sur la mission,
- Frais directs : Coût véhicule jours moyen : coût total véhicule et frais liés divisés par le nombre de jours d'utilisation sur l'année,
- Frais directs : Coût journalier moyen de sous traitance : Coût journalier de sous traitance total sur l'année divisé par le nombre de jours sur la mission.

Que selon les demandes des partenaires, les frais de sous traitance pourront être identifiés de façon spécifique et dans ce cas seront ôtés du coût jour total moyen.

Que le coût jour moyen sera arrondi à l'unité la plus proche.

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARBE ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver ce mode de calcul et les coûts moyens journaliers qui en résultent.

Fait et délibéré à Marseille, le 12 octobre 2020

Pour copie conforme,
La Présidente,
Mireille BENEDETTI

